



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création

Question écrite n° 21883

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes de février 2013 relatif aux aides économiques à la création d'entreprise. La France est le premier pays européen en matière de création d'entreprise. Il s'en crée en moyenne 550 000 par an, selon l'INSEE soit 1 500 par jour. Cependant, en 2011, seulement 52 % des sociétés nées cinq ans auparavant étaient toujours en activité. Les entreprises présentent des caractéristiques peu favorables à leur pérennité et à leur développement : 94,3 % de celles créées en 2011 n'avaient aucun salarié, 70 % ont la forme d'entreprise individuelle. La Cour constate également que la moitié des entreprises ont été créées sans aides publiques et plus de 70 % sans accompagnement par une structure spécialisée. Elles se concentrent donc sur la phase de création, en oubliant le développement. La juridiction financière suggère de donner la priorité aux aides qui bénéficient à tous les créateurs et à l'accompagnement. À ce titre elle recommande à l'État et aux régions, concernant les aides aux créateurs chômeurs, de réduire les aides « guichets » distribuées sans ciblage et sans vérification de la viabilité du projet de création au profit d'aides dont l'octroi ou le montant serait accompagné d'une incitation à l'accompagnement. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21883

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3233

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)